

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR**

**Procès-verbal** de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de L'Avenir, tenue le **4 juillet 2022**, à 20 h 00 à l'Église St-Pierre-de-Durham située au 577 rue Principale à L'Avenir.

Monsieur le maire François Fréchette préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège No 1 Pierre Lavallée	Siège No 4 Mike Drouin
Siège No 2 Céline Couture	
Siège No 3 Michel Lalonde	Siège No 6 Michel Bélisle

Le conseiller Julien Paradis est absent.

Est également présente  
Suzie Lemire, directrice générale — greffière-trésorière.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire François Fréchette constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

**R 2022-07-174**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté et rédigé.



**ORDRE DU JOUR**  
**Séance du 4 juillet 2022**

- 1 Ouverture de la session
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal - séance du 6 juin 2022

**Conseil**

- 4 Inscription congrès FQM 2022

**Administration**

- 5 Adoption des comptes à payer - Juin 2022
- 6 Adoption règl. 775-22 - relatif à la numérotation des immeubles
- 7 Autorisation signature - Promesse achat/vente lot 6 425 292
- 8 ADMQ - Colloque de zone
- 9 Fondation du Cégep de Drummondville - Remise des bourses de la MRC de Drummond
- 10 Projet Escouade numérique - Partance
- 11 Fermeture du bureau municipal - vacances estivales

**Sécurité incendie**

**Voirie**

- 12 Lignage de rue 2022

- 13 Vente Niveleuse Champion
- 14 Signalisation route Gagnon/2e rang et descente Lachapelle
- 15 Rampe de mise à l'eau McLean Jutras - Travaux cercle de virage

#### **Hygiène du milieu**

- 16 Récupération capsules Nespresso - Point de dépôt

#### **Urbanisme et zonage**

#### **Loisirs et culture**

- 17 P'tit Marché - Travaux
- 18 Félicitations au Comité des Loisirs - Fête de la Saint-Jean-Baptiste
- 19 Demande d'aide financière - AFÉAS
- 20 P'tites boîtes à lunch - Défi Municipalité de Saint-Germain

#### **Général**

#### **Varia :**

#### **Correspondance**

- 21 Demande citoyenne - Dossier service incendie

#### **Période de questions**

#### **Levée de l'assemblée**

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2022-07-175**

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 6 JUIN 2022**

Il est proposé par la conseillère Céline Couture, appuyé par le conseiller Mike Drouin et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 6 juin 2022, tel que présenté et rédigé.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

#### **CONSEIL**

**R 2022-07-176**

### **4. INSCRIPTION CONGRÈS FMQ 2022**

**ATTENDU QUE** le congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) aura lieu du 22 au 24 septembre prochain au Palais des Congrès de Montréal ;

**ATTENDU QUE** le congrès de la FQM est le plus grand rassemblement du monde municipal au Québec et offre une programmation alliant conférences, ateliers, séances d'information et le réseautage ;

**ATTENDU QUE** le maire, François Fréchette a signifié son intérêt à assister au congrès 2022 ;

**ATTENDU QUE** le coût d'inscription au congrès est au montant de 1 065 \$, incluant le souper du vendredi soir et que les frais d'hébergement sont au montant de 960 \$ ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Michel Lalonde, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'autoriser l'inscription de François Fréchette, maire, au congrès de la FQM 2022 qui aura lieu du 22 au 24 septembre prochain au Palais des Congrès de Montréal pour un montant de 2 025 \$ plus taxes et frais de déplacements.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

#### **ADMINISTRATION**

**R 2022-07-177**

##### **5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER – JUIN 2022**

Il est proposé par le conseiller Michel Lalonde, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu d'approuver les comptes à payer du mois de juin 2022, tels que présentés.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2022-07-178**

##### **6. ADOPTION RÉGL. 775-22 – RELATIF À LA NUMÉROTATION DES IMMEUBLES**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 67, paragraphe 5 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q. chapitre C-47.1), la municipalité peut adopter un règlement pour régir le numérotage des immeubles ;

**ATTENDU QUE** la municipalité entend identifier les immeubles possédant une adresse civique au rôle d'évaluation sur son territoire afin d'assurer le repérage rapide desdits immeubles par les services d'urgence et d'utilité publique ;

**ATTENDU QUE** pour se faire, la municipalité installe, en marge avant ou voies routières de chacun desdits immeubles, un panneau portant leur numéro civique respectif ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion et présentation de projet de règlement a été donnée à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 6 juin 2022 par le conseiller Michel Bélisle ;

**EN CONSEQUENCE**, il est proposé par la conseillère Céline Couture appuyé le conseiller Michel Bélisle et résolu unanimement qu'un règlement portant le numéro 775-22 soit adopté et qu'il est statué et décrété par ce même règlement ce qui suit :

#### **ARTICLE 1 - PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement ;

#### **ARTICLE 2 - DÉFINITION**

Borne 911 : panneau de signalisation fixé sur un poteau et sur lequel apparaît un numéro civique.

Immeuble : Tout bâtiment ou propriété comportant une adresse civique au rôle d'évaluation.

Municipalité : Municipalité de L'Avenir

### **ARTICLE 3 - FOURNITURE ET FRAIS D'INSTALLATION**

Tout immeuble localisé sur le territoire de la Municipalité ayant une adresse civique au rôle d'évaluation fait l'objet du présent règlement, à savoir, l'installation, à des fins d'identification, d'une borne 911, en marge avant desdits immeubles, terrains ou voies routières.

La fourniture de la borne 911 ainsi que les frais d'installation initiale sont à la charge de la Municipalité.

Le propriétaire ou l'occupant de l'immeuble doit permettre au personnel de la Municipalité ou à toute personne mandatée par celle-ci d'effectuer les travaux d'installation, de réparation et de remplacement des bornes 911.

Le propriétaire ou l'occupant ne peut enlever ni déplacer la borne 911 une fois l'installation effectuée. Lorsqu'une borne 911 est enlevée ou déplacée sans le consentement de la Municipalité, son remplacement ou sa remise en place se fait par la Municipalité aux frais du propriétaire, et ce, sans porter atteinte au droit de la Municipalité de poursuivre le contrevenant en vertu de l'article 8.

### **ARTICLE 4 – MODIFICATION ET MAUVAISE UTILISATION**

Il est interdit de modifier l'apparence visuelle d'une borne 911 ou de l'utiliser à d'autres fins que celle à laquelle elle est destinée.

### **ARTICLE 5 - ENTRETIEN**

Chaque propriétaire ou occupant doit entretenir adéquatement la borne 911 installée sur sa propriété et s'assurer qu'elle demeure libre, en tout temps, de toute obstruction pouvant être causée notamment par la présence de végétaux, de neige, d'une clôture, d'une boîte aux lettres ou d'une affiche.

### **ARTICLE 6 – BRIS OU DOMMAGES**

Tout propriétaire ou occupant doit aviser la Municipalité sans délai de tous bris ou dommages pouvant être causés à la borne 911 installée sur sa propriété. Si celle-ci est endommagée à la suite d'opérations effectuées par les employés municipaux, d'opération de déneigement par la municipalité ou son mandataire, d'entretien de fossé par la municipalité ou son mandataire, de vandalisme ou à la suite d'un accident routier, la réparation se fait par la Municipalité à la charge de celle-ci. Si la borne 911 est autrement endommagée, les frais de remplacement sont à la charge du propriétaire de l'immeuble.

### **ARTICLE 7 – APPLICATION DU RÈGLEMENT**

L'application du présent règlement relève de l'inspecteur municipal et/ou du directeur de voirie.

À cette fin, il est autorisé à visiter et examiner, à toute heure raisonnable, tout immeuble afin de vérifier si les dispositions du présent règlement sont respectées. Le propriétaire ou l'occupant de l'immeuble ne peut alors lui refuser l'accès.

## **ARTICLE 8 - DISPOSITIONS PÉNALES**

Toute personne qui contrevient au présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende de deux cents dollars (200 \$) dans le cas d'une première infraction et d'une amende de quatre cents dollars (400 \$) en cas de récidive.

Lorsque la personne qui commet l'infraction est une personne morale, elle est passible d'une amende de trois cents dollars (300 \$) dans le cas d'une première infraction et d'une amende de six cents dollars (600 \$) en cas de récidive.

## **ARTICLE 9 - ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2022-07-179**

### **7. AUTORISATION SIGNATURE – PROMESSE ACHAT/VENTE LOT 6 425 292**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de L'Avenir est propriétaire de lots d'un développement domiciliaire situé sur son territoire ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de L'Avenir souhaite développer ce secteur résidentiel de la Municipalité ;

**ATTENDU QUE** M. Jérémie Bougie et Mme Carolin Bélanger veulent acquérir le lot portant le numéro 6 425 292 au montant de 43 000 \$ dans le but d'y construire un bâtiment résidentiel ;

**ATTENDU QUE** les Parties ont convenu de signer une promesse d'achat/vente afin de formuler par écrit les modalités de la vente du lot portant le numéro 6 425 292 et les principes généraux qui guideront la réalisation de la construction des acheteurs ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Mike Drouin, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu d'autoriser M. François Fréchette, maire, et Madame Suzie Lemire, directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité de L'Avenir la promesse d'achat/vente pour le lot 6 425 292 pour un montant de 43 000 \$ ainsi que tous les documents concernant la vente de ce lot. Il est aussi résolu de mandater le notaire Me Martin Lavoie de la firme Therrien Couture Jolicœur et ce, au frais de l'acheteur.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents

**R 2022-07-180**

### **8. ADMQ – COLLOQUE DE ZONE**

**ATTENDU QUE** l'ADMQ (Association des directeurs municipaux du Québec) tiendra le colloque de zone le 15 septembre prochain à Drummondville au Musée National de la photographie ;

**ATTENDU QUE** différents ateliers sont offerts durant cette journée au coût de 125 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu d'autoriser Madame Suzie Lemire à s'inscrire au colloque de l'ADMQ qui aura lieu le 15 septembre prochain au coût de 125 \$.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2022-07-181

**9. FONDATION DU CÉGEP DE DRUMMONDVILLE – REMISE DES BOURSES DE LA MRC DE DRUMMOND**

**ATTENDU QUE** la municipalité de L’Avenir encourage la performance scolaire des jeunes de niveau collégial, et ce, depuis plusieurs années ;

**ATTENDU QUE** la Fondation du Cégep de Drummondville a sollicité la participation de la municipalité à la soirée de reconnaissance étudiante de remise des bourses de la MRC de Drummond, édition 2022-2023 ;

**ATTENDU QUE** la Fondation du Cégep de Drummondville revoit la formule de l’évènement qui aura plutôt lieu en début d’année scolaire, soit en octobre, afin d’encourager la rétention des talents d’ici ;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite remettre une bourse de 350 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Mike Drouin, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu d’octroyer une bourse de 350 \$ à la Fondation du Cégep de Drummondville pour la soirée de reconnaissance étudiante, édition 2022-2023 qui aura lieu le 27 octobre prochain.

**Adoptée** à l’unanimité des conseillers présents.

R 2022-07-182

**10. PROJET ESCOUADE NUMÉRIQUE - PARTANCE**

**ATTENDU QUE** l’organisme Partance Centre d’emploi pour femmes sollicite la collaboration de la municipalité dans le cadre de son projet Escouade numérique ;

**ATTENDU QUE** ce projet vise à offrir aux femmes à faible revenu, habitant des collectivités en dehors de la région immédiate de Drummondville et n’ayant pas de moyen de transport facilement accessible, de s’initier à l’utilisation d’un ordinateur portable, à la navigation sur Internet et à la familiarisation avec les différentes plateformes de visioconférence ;

**ATTENDU QUE** Partance demande la collaboration de la municipalité en offrant le local des loisirs sans frais pour les trois demi-journées de formation en octobre ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Céline Couture, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu de rendre disponible le local des loisirs sans frais à Partance pour le projet d’Escouade numérique qui aura lieu lors de trois demi-journées en octobre.

**Adoptée** à l’unanimité des conseillers présents.

R 2022-07-183

**11. FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL – VACANCES ESTIVALES**

**ATTENDU** le faible achalandage durant les vacances de la construction soit du vendredi 22 juillet au 7 août au bureau municipal ;

**ATTENDU QU’**il y a lieu de fermer le bureau durant cette période et que les employés du bureau municipal prennent leurs vacances à ce moment ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu de fermer le bureau municipal durant les vacances de la construction soit du vendredi 22 juillet au 7 août.

**Adoptée** à l’unanimité des conseillers présents.

## **SÉCURITÉ INCENDIE**

### **VOIRIE**

**R 2022-07-184**

#### **12. LIGNAGE DE RUE 2022**

**ATTENDU QUE** des travaux de lignage de rue sont à effectuer sur les routes McGiveney, Ployart, Chemin Allard et route Lachapelle ;

**ATTENDU** l'offre la plus basse reçue de Marquage Traçage Québec au taux de 265 \$ du kilomètre représentant un montant de 11 554 \$ pour les travaux ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par la conseillère Céline Couture et résolu de faire effectuer les travaux de lignage de rue sur les routes McGiveney, Ployart, Chemin Allard et route Lachapelle par Marquage Traçage Québec au taux de 265 \$ du kilomètre représentant un montant de 11 554 \$ pour l'ensemble des travaux.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2022-07-185**

#### **13. VENTE NIVELEUSE CHAMPION**

**ATTENDU QUE** la municipalité doit se départir de l'ancienne niveleuse Champion ;

**ATTENDU QUE** l'offre d'achat reçu de Transport Jim Coddington pour un montant de 22 000 \$ ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Mike Drouin et résolu de vendre la niveleuse Champion au montant de 22 000 \$ à Transport Jim Coddington.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2022-07-186**

#### **14. SIGNALISATION ROUTE GAGNON/2<sup>E</sup> RANG ET DESCENTE LACHAPELLE**

**ATTENDU QU'**il y a lieu de faire l'achat de panneau « Ralentez » afin de sensibiliser les utilisateurs de la route Gagnon et 2e rang ;

**ATTENDU QUE** la directrice de voirie recommande également l'achat de panneau indiquant la présence d'herbe à puce à la descente François-Joseph-Annance ;

**ATTENDU** la soumission reçue de Martech au montant de 134 \$ pour l'ensemble des panneaux ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par la conseillère Céline Couture et résolu d'autoriser l'achat de panneaux pour la route Gagnon/2<sup>e</sup> rang et la descente François-Joseph-Annance.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2022-07-187**

#### **15. RAMPE DE MISE À L'EAU McLEAN JUTRAS – TRAVAUX CERCLE DE VIRAGE**

**ATTENDU QUE** des utilisateurs de la rampe de mise à l'eau McLean Jutras dénoncent le fait que le cercle de virage n'est pas utilisable ;

**ATTENDU QUE** le cercle de virage actuel n'est pas tel que sur les plans dans un souci de bon voisinage ;

**ATTENDU QU'**après discussion avec les utilisateurs et les personnes concernées, la municipalité souhaite agrandir le cercle de virage afin que celui-ci ait un diamètre de 50 pieds ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'ajouter de la signalisation indiquant les endroits de stationnements, les endroits où le stationnement est interdit ainsi que les endroits où les usagers pourront gonfler leur embarcation ;

**ATTENDU QUE** les travaux ainsi que l'achat de signalisation sont estimés à un montant d'environ 1 800 \$ ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu d'autoriser l'agrandissement du cercle de virage de la rampe de mise à l'eau McLean Jutras ainsi que l'achat de signalisations pour un montant de 1 800 \$.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

#### **HYGIÈNE DU MILIEU**

**R 2022-07-188**

#### **16. RÉCUPÉRATION CAPSULES NESPRESSO – POINT DE DÉPÔT**

**ATTENDU QUE** l'écocentre de la MRC de Drummond accepte désormais les capsules de café de marque Nespresso ;

**ATTENDU QUE** la municipalité considère que c'est un beau service et souhaite favoriser le recyclage des capsules et le rendre plus accessible en faisant un point de dépôt au bureau municipal ;

**ATTENDU QUE** la municipalité apportera les capsules à l'écocentre ou les capsules seront recyclées et revalorisées et que le marc de café sera composté ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Michel Lalonde, appuyé par le conseiller Mike Drouin et résolu que la municipalité offre un point de dépôt pour les capsules de café Nespresso. Il est aussi résolu que la municipalité accepte que les capsules de marque Nespresso afin de les disposer adéquatement à l'écocentre.

#### **URBANISME ET ZONAGE**

#### **LOISIRS ET CULTURE**

**R 2022-07-189**

#### **17. P'TIT MARCHÉ - TRAVAUX**

**ATTENDU QUE** des travaux ont été nécessaires au P'tit Marché afin de faire un chemin d'accès pour les marchands ;

**ATTENDU QUE** les travaux au coût de 1 120 \$ étaient nécessaires puisque les véhicules s'enlisaient ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Céline Couture, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu d'accepter les travaux pour un chemin d'accès au P'tit Marché pour un montant de 1 120 \$.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.



#### **18. FÉLICITATION AU COMITÉ DES LOISIRS – FÊTE DE LA SAINT-JEAN-BAPTISTE**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal souhaite féliciter le comité des Loisirs, les bénévoles et la coordonnatrice en loisirs, Mme Marylène Sauvé, pour la fête nationale du 24 juin dernier ;

**ATTENDU QUE** l'évènement a attiré de nombreuses personnes de tout âge qui ont pu bénéficier d'une belle fête nationale qui fût un réel succès ;

**LE CONSEIL DEMANDE** d'applaudir chaudement le comité des loisirs, les bénévoles ainsi que la coordonnatrice en loisirs, Madame Marylène Sauvé pour le succès de la fête nationale.

**R 2022-07-190**

#### **19. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - AFÉAS**

**ATTENDU QUE** l'AFÉAS (Association féministe d'éducation et d'action sociale) tiendra son congrès Provinciale en septembre prochain à Granby :

**ATTENDU QUE** deux membres de l'AFÉAS de L'Avenir souhaitent participer au congrès ;

**ATTENDU QUE** celles-ci demandent une aide financière de 300 \$ à la municipalité pour les frais d'inscription et de déplacement ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Michel Lalonde, appuyé par la conseillère Céline Couture et résolu de remettre une aide financière de 300 \$ à l'AFÉAS de L'Avenir afin de permettre à deux membres d'assister au congrès qui aura lieu en septembre à Granby.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2022-07-191**

#### **20. P'TITES BOÎTES À LUNCH – DÉFI MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN**

**ATTENDU** la résolution 2022-06-146 concernant l'octroi d'une commandite de 500 \$ et l'inscription au souper du Tournoi de golf au profit des P'tites boîtes à lunch ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Germain lance un défi aux 17 municipalités de la MRC de Drummond de faire un don aux P'tites boîtes à lunch équivalent à 1 \$ par habitant ;

**ATTENDU QUE** cela représente un montant de 1 432 \$ pour la municipalité, donc un montant supplémentaire de 932 \$ ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu que la municipalité de L'Avenir relève le défi de la municipalité de Saint-Germain et offre une commandite supplémentaire de 932 \$ à la Fondation de la Tablee populaire pour les P'tites boîtes à lunch afin de permettre d'offrir une alimentation saine à des jeunes sur une base régulière.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**GÉNÉRAL**

**VARIA**

## CORRESPONDANCE

### 21. DEMANDE CITOYENNE – DOSSIER SERVICE INCENDIE

Une personne demande un processus référendaire décisionnel.

La municipalité est présentement en analyse du service incendie afin de faire un diagnostic organisationnel et par le fait même, étudie toutes les opportunités offertes dans le cadre du service incendie.

Un référendum peut être exigé dans deux cas selon la loi : soit pour de l'urbanisme (au niveau d'un règlement de zonage exemple) ou encore pour un emprunt. Au niveau des ententes intermunicipales, cela n'en fait pas parti.

Lorsque la municipalité aura terminé son analyse et qu'il y aura une décision de prise, les premières personnes qui seront rencontrées seront les chefs pompiers ensuite les pompiers, et les citoyens s'il y a une décision qui est prise dans un sens comme dans l'autre.

Donc pour l'instant c'est encore trop embryonnaire pour prendre une décision et c'est certain que nous n'irons pas en référendum.

### 22. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

R 2022-07-192

### 23. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée de lever la séance à **20 heures 59 minutes**.

\_\_\_\_\_  
François Fréchette  
Maire

\_\_\_\_\_  
Suzie Lemire  
directrice générale –  
Greffière-trésorière

Je, François Fréchette, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Signé le 15 août 2022.**

	Description	Solde
Jade Lefebvre	Déplacement formation	77,38 \$
Florence Bahl	Déplacement formation	108,12 \$
Les Entreprises Philippe Berthelette	R2022-06-158 Travaux élagage	2 313,88 \$
Prévention et Formation Kingsey	R2021-12-303 Contrat prévention incendie	2 532,90 \$
Eurofins Environex	Analyse EP (07/06)	83,93 \$
Eurofins Environex	Analyse TEU (26/05)	278,24 \$
8086923 Canada inc	Location de site - Juillet 2022	384,35 \$

Service de sécurité ADT Canada inc	Système d'alarme du 01/07/22 au 30/09/22	200,02 \$
Alcide Mini-mécanique	Oregon tire et tube - Tracteur pelouse	35,13 \$
Transport SS	Eau	7,00 \$
Vanier Isabelle	Cadenas pour boîte électrique - Gloriette	26,21 \$
Vanier Isabelle	Essence camionnette et ancrage pour panneau	225,16 \$
Vanier Isabelle	Essence camionnette	229,61 \$
Vanier Isabelle	Essence camionnette et outils pelouse	200,00 \$
Bell Mobilité	313-3150 / 475-5374 / 475-7111 - Juin 2022	156,25 \$
Marylène V. Sauvé	Remboursement matériel pour jardinières	45,82 \$
Marylène V. Sauvé	Déplacement coordonnatrice - Juin 2022	106,00 \$
Centre du Camion Beaudoin inc	Huile	216,04 \$
Impressions Lemire	Impression journal municipal - Juin 2022	1 034,78 \$
Somavrac C.C.	R2022-03-068 Abat-poussière	6 656,60 \$
Somavrac C.C.	R2022-03-068 Abat poussière	7 571,53 \$
Somavrac C.C.	R2022-03-068 Abat poussière	15 289,44 \$
Robert Bernard - Drummondville	Inspection et réparation pneu - Niveleuse	210,05 \$
Centre de service scolaire des Chênes	Fibre optique - Juillet 2022	266,14 \$
Curtis Cross	Pantalons	86,00 \$
Macpek	Réflecteur rigide rond - Niveleuse	11,22 \$
Electro Système Inc.	R2022-06-166 Installation prise à l'église	1 954,58 \$
Electro Système Inc.	Réparation luminaires	195,82 \$
Enseignes L'Avenir	Autocollants armoire - Western Star	74,73 \$
Entreprise Ployard Ltee	R2022-06-155 Glissières (McGiveney, Roy, 1er)	4 880,69 \$
Entreprise Ployard Ltee	R2022-06-153 Réfection point d'eau 1er Rang	229,95 \$
Excavation Jean-Noel Francoeur inc	R2022-04-096 Rechargement (5e Rang)	16 016,00 \$
Excavation Jean-Noel Francoeur inc	R2022-04-096 Rechargement	2 401,01 \$
Fournitures ind. MEGA Ltée	Boulons, attaches câble noir - Niveleuse	28,31 \$
Ventilation Mécanair	Réparation unité de climatisation	509,08 \$
Groupe Ultima inc	Assurance pour nouvelle niveleuse	185,30 \$
Hydro Québec	Station de pompage du 15/04/22 au 16/06/22	92,82 \$
Hydro Québec	Étang du 15/04/22 au 16/06/22	348,83 \$
Englobe Corp.	R2022-05-127 Prolongement réseau d'égout	10 957,12 \$
PG Solutions inc	R2022-03-065 Formation directeur incendie	524,29 \$
Canac	Peinture pour table de pique-nique	56,28 \$
Canac	Peinture pour table de pique-nique	59,48 \$
Les Entreprises Clément Forcier inc	R2022-04-094 Balayage de rues	3 710,46 \$
Location Lamarche	R2022-06-162 Location plaque	114,75 \$
Location Lamarche	R2022-06-162 Location scie béton	101,18 \$
Martech inc	Signalisation	968,67 \$
Megaburo	Lecture de compteur - Couleur	54,86 \$
Megaburo	Lecture de compteur - Noir	24,16 \$
Cogeco Connexion inc	Garage municipal du 13/06/22 au 12/07/22	94,17 \$
MRC Drummond	Services d'inspection - Mai 2022	2 691,15 \$
Pépinière L'Avenir inc	R2022-05-125 Composition bacs à fleurs	2 242,01 \$

Pérusse Gilles	Déplacement surveillant sablière - Juin 2022	72,08 \$
Pérusse Gilles	Pepsi et cartouche d'encre - Service incendie	105,63 \$
Petite Caisse	Petite caisse - Conseil de juillet 2022	149,00 \$
Plomberie Albo	R2022-05-137 Remplacer toilettes et lavabos	3 396,05 \$
R.G.M.R. Bas St-François	Vignette 6869 - 970 route O'Brien	157,50 \$
R.G.M.R. Bas St-François	Vignette 6870 - 30 J.B.É. Dorion	157,50 \$
R.G.M.R. Bas St-François	Collecte conteneur garage - 6 juin	55,00 \$
Service de Cric Drummond	Inspection annuelle extincteurs	262,20 \$
Énergie Sonic inc	Diesel garage	5 350,28 \$
Le Spécialiste du Ponceau inc	R2022-06-156 et R2022-06-162 (Boisvert et 6 <sup>e</sup> )	2 823,92 \$
Vêtements Spax	Casquettes	143,81 \$
Performance informatique	Problème de courriel avec photocopieur	145,27 \$
Condor Chimiques Chemicals inc	Asphalte froide	608,45 \$
Précourt Olivier	Contrat TEU - Mars, avril, mai et juin 2022	6 576,57 \$
Lemire Suzie	Licence mensuelle Outlook	29,32 \$
Lemire Suzie	Déplacement DG - Juin 2022	26,24 \$
Pinault Line	Déplacement caisse - Juin 2022	95,40 \$
Maison de la Culture de L'Avenir	Peinture, teinture et coroplast - P'tit Marché	219,84 \$
Anie Parenteau	Lumières - P'tit Marché	265,51 \$
	<b>SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER</b>	<b>107 507,07 \$</b>

Distributions Richard Grondin	R2021-10-228 Formation secouriste (pompiers)	889,91 \$
Fondation de la Tablee populaire	R2022-06-146 Commandite P'tites boites à lunch	550,00 \$
Bibliothèque Municipale	R2022-01-007 Contribution 2022	5 456,67 \$
Marylène V. Sauvé	R2021-11-280 Contribution utilisation cellulaire	50,00 \$
Marylène V. Sauvé	Achat camp de jour, rénovations et jardinières	3 088,08 \$
Fréchette François	R2021-11-243 Contribution utilisation cellulaire	50,00 \$
MRC Drummond	R2022-01-007 Quote-part 2022	7 635,22 \$
R.G.M.R. Bas St-François	R2022-01-007 Quote-part 2022	10 040,63 \$
Ministre des Finances	R2021-11-255 Tarification SQ 2022	63 145,00 \$
Lemire Suzie	R2017-12-311 Contribution utilisation cellulaire	50,00 \$
Maison de la Culture de L'Avenir	R2022-02-039 Entente 2022	7 500,00 \$
	<b>SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES</b>	<b>98 455,51 \$</b>

<b>SALAIRES JUIN 2022</b>	
<b>Salaires nets juin 2022</b>	<b>27 630,44 \$</b>
<b>Remises provinciales juin 2022</b>	<b>9 920,11 \$</b>
<b>Remises fédérales juin 2022</b>	<b>3 799,49 \$</b>
<b>SOUS-TOTAL SALAIRES JUIN 2022</b>	<b>41 350,04 \$</b>
<b>SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER JUIN 2022</b>	<b>107 507,07 \$</b>
<b>SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES JUIN 2022</b>	<b>98 455,51 \$</b>
<b>TOTAL COMPTES À PAYER JUIN 2022</b>	<b>247 312,62 \$</b>